

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

### QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que le groupe Alternative Fouesnant a, par courriel reçu en Mairie le 13 février 2024, adressé une liste de questions, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

#### 1/ loi EGALIM

Les récentes manifestations du monde agricole ont démontré que la loi EGALIM était difficilement appliquée. Il s'agit pourtant de permettre aux agriculteurs d'être mieux rémunérés et de reconnaître leur travail. Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle important, notamment au moment des appels d'offres. Cela s'inscrit également dans la continuité du plan algues vertes et du projet alimentaire territorial.


Nous revenons vers vous pour savoir si la ville de Fouesnant a pris en compte ces objectifs, car le dernier marché d'appel d'offres nous interroge. En effet, sur les 270 000 € alloués, 25 000 € sont consacrés à l'agriculture biologique, soit 9 %, très loin des 20 % prescrits.

De plus, 103 000 € sont dévolus aux produits surgelés et conserves, soit 38 %. Les grossistes sont privilégiés au détriment des acteurs locaux (maraichers, laitiers,...) et on cerne difficilement l'ambition du manger local. Cela favorise le transport de marchandises, et alourdit la facture énergétique et le bilan carbone.

Le prix serait-il le critère le plus important au détriment de la qualité et du fait maison ? L'exemple de cette semaine en est une parfaite illustration (voir ci-dessous)

Nous souhaitons donc comprendre comment se décompose le prix du repas.

Quelles sont les parts des denrées alimentaires utilisées et des autres éléments entrant dans le prix de revient d'un repas ?

<b>LUNDI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Riz semi-complet Bio 🌱</li> <li>• Maestro à la vanille</li> </ul>
<b>MARDI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade de pommes de terre et cervelas</li> <li>• Steak haché de boeuf</li> <li>• Haricots verts</li> <li>• Flan au caramel</li> </ul>
<b>MERCREDI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâté de campagne</li> <li>• Filet de poulet pané 🍷</li> <li>• Purée de carottes et de patates douces</li> <li>• Feuillantine au chocolat</li> </ul>
<b>JEUDI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chou-fleur vinaigrette persillée</li> <li>• Gratin de coquillettes (blé semi-complet Bio) 🌱</li> <li>• Jambon emmental râpé</li> <li>• Clémentines</li> </ul>
<b>VENDREDI</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade de quinoa et boulgour Bio, roquefort et mimolette</li> <li>• Tresse feuilletée au fromage</li> <li>• Salade verte</li> <li>• Yaourt Bio de la ferme du Vern 🌱</li> </ul>

👉 Vous savez, comme moi, que la commune est soumise au Code des marchés publics. Que pouvons-nous faire si les plus petits producteurs ne répondent pas aux appels d'offres parce qu'ils n'ont pas la capacité technique d'une part pour le faire et la capacité de production nécessaire pour répondre à la demande de la cuisine centrale ?

Non le prix n'est pas le critère le plus important et c'est bien la qualité du repas et du fait maison qui l'emporte.

Je vous rappelle que nous avons subi une cyberattaque il y a moins de 2 mois et que nous n'avons plus aucun document pour vous apporter une réponse la plus précise possible.

## 2/ Diagnostic performance énergétique

Nous avons pris connaissance des DPE que vous nous avez transmis. Cependant, il nous semble qu'ils ne correspondent pas à la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2021.

D'une part, ces DPE réalisés en décembre 2023 s'appuient sur des consommations de 2021, alors qu'il y a eu un confinement et que l'année 2022 était plus probante.

D'autre part, il n'est pas indiqué les tarifs retenus.

Surtout, la présentation du DPE a évolué et est plus détaillée. Pourtant, vos documents sont succincts, les épaisseurs d'isolation et leur nature, absentes ; aucune estimation des réductions de facture n'est présentée. Le confort thermique d'été n'apparaît sur aucune page.

De plus, nous sommes surpris que l'ensemble des bâtiments appartenant à la collectivité n'ait pas été expertisé. Cela permettrait pourtant d'anticiper les futures dépenses liées à la loi tertiaire obligeant les communes à diminuer drastiquement les consommations.

Nous sommes également toujours en attente de l'affichage de ces DPE aux entrées qui permettent de sensibiliser le public sur les efforts réalisés par la commune.

👉 Nous avons répondu à vos différentes demandes concernant les Dpe suite à vos courriels des 10, 11 et 12 février 2024. Les DPE sont affichés dans les locaux concernés.



### 3/ Sanction à l'égard d'une élue condamnée

Suite au procès-verbal d'infraction du préfet du Finistère réalisé sur le camping de l'Atlantique, le 29 mars 2018, le parquet de Quimper a validé la composition pénale à l'égard de Mme CALIPPE, conseillère municipale de votre majorité.

3 infractions avaient été relevées :

- Extension de son camping sur une zone naturelle,
- Construction sans permis de construire
- Installations d'habitations de loisirs hors du périmètre du camping.

Lors du dernier conseil municipal de décembre 2023, nous vous avons interrogé sur les travaux entrepris par votre conseillère.

Vous nous aviez indiqué avoir constaté ces nouvelles infractions et saisi le Procureur de la République de Quimper.

Il s'agit bien d'une situation de récidive impliquant votre conseillère.

Dès lors, se pose la question de sa présence au sein de notre assemblée.

Quelles sanctions comptez-vous prendre à l'égard de cette élue qui entache l'image du conseil municipal de Fouesnant ?

✘ **Votre question n'est pas recevable.**

### 4/Panneaux d'affichage d'opinion

A la demande de l'association Alternative Fouesnantaise, vous avez enfin mis en place les panneaux réglementaires prévus pour l'affichage d'opinion.

Cependant, les lieux d'implantation sont totalement inadaptés car installés dans des endroits isolés et peu visibles.

Nous vous proposons de réunir des élus afin de revoir leurs implantations. Pourriez-vous nous rappeler le coût total de ces installations ?

✘ **Suite à vos différentes demandes par courrier et courriel de septembre 2021, nous avons répondu à vos attentes et à l'obligation réglementaire en réalisant 7 panneaux supplémentaires d'affichage libre qui viennent s'ajouter aux panneaux déjà installés sur la commune.**

**Vous me dites aujourd'hui, presque 2 ans ½ après leur installation que ces derniers sont installés dans des lieux inadaptés. Nous ne déplacerons pas les panneaux en question car cela représente un coût en temps de travail pour les agents.**

**La facture de 4 294.30 € HT pour l'acquisition des panneaux est jointe à cette réponse.**

### 5/ Camping de Kerolland

Nous avons découvert par voie de presse le rachat par un groupe immobilier du camping de Kerolland. Nul doute que ce dernier va disparaître, laissant sur le carreau des familles qui venaient passer leurs vacances chaque année et participaient à l'activité estivale du bourg de Beg Meil.

De plus, ce camping n'est pas menacé par la submersion marine contrairement à beaucoup d'autres sur notre commune.

Ne serait-il pas opportun afin de préserver un accès à un tourisme plus social, d'envisager un rachat par la collectivité de ces parcelles et proposer un camping municipal avec des tarifs attractifs ?

✗ La collectivité n'avait pas pour ambition de racheter lesdites parcelles pour lesquelles la vente a déjà été réalisée comme vous l'indiquez au début de votre question.

#### **6/ Place de la mairie, végétalisation**

Nous avons pris connaissance par voie de presse du projet de remplacement des frênes de la place de la mairie au motif qu'ils étaient en fin de vie. Pourtant un frêne vit plus de 200 ans et le stress hydrique que vous évoquez est essentiellement dû à l'artificialisation des sols autour de leurs racines qui les privent d'eau.

De nombreuses villes se sont lancées dans une re-végétalisation de leur centre-ville. C'est donc l'occasion de repenser cette place et de celle devant l'entrée de la mairie. Sinon, dans 20 ans, les mêmes problèmes reviendront.

Pensez-vous tenir compte de notre proposition et quel est le coût de votre opération ?

✗ Les 14 arbres qui ont remplacé les frênes, qui étaient malades et dépérissaient, représentent un coût de 315 € l'unité soit 4 410 € HT. Non nous ne retenons pas votre proposition.

e n° F063A878.22.18010542

Date : 30/05/2022

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total Hors Taxes
<b>CNE FOUESNANT - Bon PA220219</b>				
ENS 2 PX AFFICH. LIBRE FRAN SITE Signalétique p. 6 prix de base : 469.77 remise : -50.000%	UN	5,000	858,86	4 294,30
BALISE J11 BLANC 1/4 DE TOUR FILM BL CL2 Police p. 10	UN	20,000	33,92	678,40
BALISE KSD JAUNE 1/4 DE TOUR FILM BL CL2 Temporaire p. 7	UN	10,000	33,94	339,40
<b>Sous-total : .</b>				<b>5 312,10</b>
<b>Total : CNE FOUESNANT - Bon PA220219</b>				<b>5 312,10</b>